



CHARTRE DU BENEVOLE

Œuvre de charité : « La poule-au-pot d'Henri IV »

L'œuvre de charité du Cercle Saint-Louis-Roi-de-France : « La poule-au-pot d'Henri IV » est autorisée par les autorités civiles et religieuses de la Ville de Nîmes. Elle a reçu le soutien du prince Louis de Bourbon, duc d'Anjou & de son épouse la princesse Marie-Marguerite qui en est devenue la marraine.

C'est une action caritative catholique menée par des légitimistes au service du bien commun, et toute personne de bonne volonté qui voudrait se joindre à nous dans l'esprit de chrétienté qui nous anime.

Le Cercle Saint-Louis-Roi-de-France met en œuvre cette action et en assume la responsabilité morale, administrative, financière et juridique.

Action

Selon les statuts de l'association, notre but est *d'apporter une aide alimentaire, matérielle et spirituelle dans la cité aux personnes dans le besoin.*

Nous proposons pour cela un rendez-vous à la chapelle Sainte-Eugénie le dimanche de 18h00 à 19h00, avec :

- un sac à emporter avec un menu complet dont le plat principal (préparé maison)
- un buffet d'accueil avec boissons, tartes salées et pâtisseries maison, toasts...
- d'un vestiaire (couvertures, vêtements, chaussures),
- d'un accompagnement spirituel (prêtre) et de réinsertion sociale.

Le plat principal varie en fonction des saisons : poule au pot en hiver, puis soupe paysanne, salade de pâte...

L'action doit répondre dans tous ses aspects, aux exigences administratives et sécuritaires en vigueur, tout en recherchant le beau, le bien, le vrai dans son accomplissement.

Organisation

L'action est réalisable avec un minimum de quatre bénévoles. Elle se compose de plusieurs pôles :

- les pôles principaux : *préparation du buffet, conditionnement de la nourriture, accueil et distribution ;*
- les pôles secondaires : *vestiaire, accompagnement administration, accompagnement spirituel ;*

Les bénévoles sont répartis dans les différents pôles d'action placés sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Les chefs d'équipe sont nommés par le président du Cercle Saint-Louis-Roi-de-France.

Les gilets, ou polos, mis à disposition pour les bénévoles, doivent être portés au moment de l'action caritative, et uniquement. Ils restent la propriété de l'association.

Mise en œuvre

- 17h00 : préparation & mise en place (buffet, marmite, tables, drapeau du Royaume de France...)
- 17h50 : formation des équipes et prière avant la distribution
- **18h00 - 19h00 : accueil & service** / **ÉTÉ : 18h ; 19h - 20h ; 20h30**
- 19h00 : fermeture des portes, rangement, prière d'action de grâce
- 19h30 : départ

En tant que bénévole, je soussigné, Titre prénom nom.....

Demeurant au Adresse.....

Email : Téléphone :

m'engage à respecter cette charte et à œuvrer pour le bien commun dans l'esprit de chrétienté qui anime le Cercle Saint-Louis-Roi-de-France.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

CERCLE SAINT LOUIS ROI DE FRANCE

Association de type loi 1901 à but non lucratif et apolitique - Membre de l'Union des Cercles Légitimistes de France & de l'Institut de la Maison de Bourbon

SIRET : 88341634900016 - APE : 88.99B - Objet social : 010005 & 006000

Siège administratif : 10, rue du Four Viel 30128 Garons - Contacts : secretariat@cerclesaintlouis.fr / 06 16 23 85 25